Communauté de communes de la Brie Nangissienne
Département de Seine et Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation
08/04/2021

Date de l'affichage
09/04/2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à dix-neuf heures, le conseil communautaire, 5légalement convoqué, s'est réuni en huit clos en salle des fêtes de Mormant, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Etaient Présents
Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sylvain CLERIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Aymeric DUROX, Marcel FONTELLIO, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MEBARKI, Jean-Claude MENTEC, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés
Nadia MEDJANI par Didier BALDY, Catherine OUSSET par Angélique RAPPAILLES, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absente excusée
Charlie GABILLON

Absent
Néant

44 conseillers communautaires en exercice : 40 présents, 3 représentés, 1 absent à la séance.

Monsieur Christian CIBIER, est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le 28 AVR. 2021
ID : 077-247700701-20210415-2021_21_05-DE

2021/21-05 – ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXERCICE 2020

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, qui par son article L.2224-5 impose la présentation à l'assemblée délibérante d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif, et sa transmission par voie électronique au système d'information défini à l'article L. 131-9 du code de l'environnement,

Vu le rapport établi relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif exercice 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE UN :
Adopte le rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif exercice 2020.

ARTICLE DEUX :
Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.

ARTICLE TROIS :
Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le système d'information des services publics de l'eau et de l'assainissement (SISPEA).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 15 avril 2021

Le Président,

Yannick GUILLO

COMMUNAUTE de COMMUNES LA BRIE NANGISSIENNE

Envoyé en préfecture le 28/04/2021
Reçu en préfecture le 28/04/2021
Affiché le 28 AVR. 2021
ID : 077-247700701-20210415-2021_21_05-DE